

Le Figaro, 3 août 2021

Le Sénat à l'offensive pour tenter de rééquilibrer les pouvoirs

Comment revaloriser le statut des parlementaires face à un pouvoir exécutif de plus en plus gourmand ? Deux propositions de loi rédigées récemment par des sénateurs tentent d'apporter des éléments de réponse. La première, déposée le 22 juillet par le socialiste Jean-Pierre Sueur, vise à « restaurer la ratification expresse des ordonnances par le Parlement ». À l'occasion d'un brutal revirement de jurisprudence datant de mai, le Conseil constitutionnel a jugé que des ordonnances non ratifiées par le Parlement pouvaient, à l'expiration du délai d'habilitation, être « regardées comme des dispositions législatives », et non plus simplement réglementaires. Dans leur proposition de révision constitutionnelle, les sénateurs socialistes, qui pointent « le risque d'une substitution de fait de l'exécutif au législatif », proposent donc que seule la ratification expresse par le Parlement confère valeur législative aux ordonnances. Autre proposition, déposée le 27 juillet par le président du groupe centriste au Sénat, Hervé Marseille : autoriser à nouveau le cumul des mandats de parlementaire et de maire ou d'adjoint dans les communes de moins de 10 000 habitants, tout en interdisant le cumul des indemnités. Moyen de recréer des attaches locales pour des élus parfois déconnectés du terrain et de « redonner du sens à un mandat », commente le sénateur centriste. Selon beaucoup d'observateurs, le non-cumul des mandats, voté en 2014, aurait participé à l'affaiblissement du Parlement. « Les "féodaux" »

qui étaient parlementaires et maires de grandes collectivités pesaient face à l'exécutif. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas », regrette Hervé Marseille. Selon un sondage Ifop commandé par les sénateurs centristes, 57 % des Français seraient favorables à leur proposition. **JIM JARRASSE**